

ter des quelques instants qui restent. Merci, monsieur l'Orateur.

M. MacKay: Monsieur le président, j'aimerais avoir un peu plus de temps pour répondre à certaines des demandes parfaitement motivées qu'ont éloquentement présentées plusieurs de mes collègues. Je dispose d'une ou deux minutes environ, alors peut-être pourrai-je répondre sans ordre défini.

A mon ami le député de Northumberland-Miramichi, je dirai que depuis un certain temps le premier ministre de sa province est très favorable au projet de dragage de la Miramichi. Je tiens à ce qu'il le sache, et je transmettrai en son nom les instances qu'il vient de présenter au sujet de la construction routière.

Au député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, je réponds qu'il n'y a pas encore eu à prendre une décision qui me tracasse autant que celle-là, parce que je comprends, l'importance qu'elle a pour sa région. J'ai écouté avec intérêt ce qu'il a dit au sujet du sodium, problème que je ne connais pas aussi bien qu'il le faudrait. Mais il comprendra que des sommes énormes sont prévues pour la création de 125 emplois directs. Je pense qu'à vue de nez il s'agit de 51.5 millions de dollars. Il sait également, je pense, que c'est le 12 septembre de cette année que nous avons entendu parler officiellement de la demande officielle du Québec. D'autres ministères sont en jeu: l'Environnement, les Pêches, l'Énergie, les Mines et Ressources ainsi que l'Industrie et Commerce. Il faut attendre les recommandations de nos ministères, que nous espérons avoir très bientôt. Je tiens à dire aux députés que je vais étudier la question de très près du point de vue économique et aussi du point de vue des besoins particuliers de la région.

Il est juste de dire qu'il nous faut tous les appuis possibles dans la promotion de l'expansion économique des régions de notre pays. Si l'on regarde notre budget fédéral, qui se situe en gros à 50 milliards de dollars—je pense que mon ami du Conseil du Trésor est d'accord,—il y a environ 24 milliards qui sont essentiellement destinés aux transferts sociaux, c'est-à-dire aux pensions, à l'assurance-chômage, à la santé et au bien-être.

● (2200)

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Je dois malheureusement informer le ministre qu'il est 10 heures.

M. Lefebvre: Monsieur le président, je pense que la Chambre conviendrait peut-être d'oublier l'heure et d'accorder quelques minutes de plus au ministre pour lui permettre de conclure ses observations.

Le vice-président adjoint: En est-il convenu?

Des voix: D'accord.

M. MacKay: Monsieur le président, je n'abuserai pas du privilège. Je veux tout simplement signaler que du budget de 53 milliards de dollars quelque 24 milliards sont consacrés à la répartition des richesses. De cette somme, seulement huit milliards de dollars servent directement à la création de cette richesse qu'il nous tarde tant de répartir. Le reste, évidemment, est affecté notamment aux paiements de péréquation, à la défense nationale, aux affaires extérieures et le reste. Il y a donc à mon avis trois grandes catégories.

Certains de ces programmes, qui sont défendus avec tant d'énergie, sont fondés sur la participation, d'autres sont

indexés et d'autres sont statutaires. Cela n'est pas le cas pour nombre de programmes qui interviennent du côté du développement économique. C'est pourquoi je compte sur l'appui des deux partis, au départ tout au moins, pour deux raisons. Tout d'abord pour qu'on reconnaisse, dans l'affectation des crédits budgétaires, les priorités qui me permettront de prendre des mesures de développement économique en collaboration avec mes collègues qui sont chargés de responsabilités particulières. Ensuite pour que je puisse également m'employer à créer un meilleur climat économique au Canada et stimuler l'investissement, deux initiatives qui non seulement créeront des emplois et réduiront le chômage, mais permettront également au pays même de créer les richesses que nous pourrions répartir, comme nous l'avons fait par le passé.

Bien des députés, je sais, estiment qu'ils ont un droit particulier aux fonds du MEER à cause de la situation particulière qui existe dans leur circonscription. Il ne fait aucun doute que nous devons orienter les programmes du ministère vers ces secteurs. Par contre, l'idée d'avoir une présence nationale est également valable. Par exemple, en Alberta, d'où vient le député de Bow River et qui est une des provinces les plus stables économiquement et les plus dynamiques, il y a six sous-ententes, et au cours des quelques dernières années, le MEER a dépensé quelque 73 millions de dollars dans cette province.

Certains pensent que l'on ne devrait pas dépenser d'argent pour une province comme l'Alberta. Je pense que certaines parties de cette province ont besoin d'une certaine aide, mais je préfère en général concentrer mon attention sur des régions du pays où les besoins sont plus grands comme nous l'avons fait cette année avec notre programme Canada au travail. Ce n'est que dans certaines circonstances que l'on a assoupli les dispositions du programme Canada au travail, et on l'a surtout fait dans des régions où le taux de chômage était supérieur à 9 p. 100, ce qui indique nettement que nous préférons venir en aide aux régions du pays les plus déshéritées.

Je me propose d'essayer de persuader ceux de mes collègues qui sont membres du comité de développement économique et spécialement chargés de contribuer à développer le pays, de faire un effort spécial pour coordonner les ressources de leurs ministères à dessein de remédier aux disparités économiques régionales. Je tiendrai en même temps soigneusement compte des instances que les députés ont présentées ce soir. Il ne serait pas réaliste de s'embarquer dans un programme trop vaste. Je le répète, j'espère avoir des projets à annoncer dans un délai raisonnable et pouvoir annoncer bientôt une décision sur le problème de longue date de l'est de l'Ontario et de l'ouest du Québec. Si nous pouvons en arriver à un accord ou à un arrangement sur cette question, nous pourrions ensuite nous attacher à certaines autres régions.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.